



DÉLIBÉRATION N°2023/10/08

Convention CPI de Saint-Leu d'Esserent / SDIS 60

L'an deux mille vingt-trois le 10 octobre à 20 h 30, le Conseil Municipal de la ville de Saint-Leu d'Esserent dûment convoqué s'est réuni à la salle Art et Culture sous la présidence de Monsieur BESSET Frédéric, Maire,

Etaient présents : Frédéric BESSET / Laurent TARASSI / Marielle ERNOULT / Stéphane HAUDECOEUR / Jean-Michel MAZET / Christelle TERRE / Sébastien ROTH / Jean-Paul ROCOURT / Estelle SUEUR / Eric MÜLLER / Eva SALVADOR / Sylvie POYE / Fabiola BASSELIN / Sandrine MARSAL / Brigitte DUBOIS-LOMBART / Renaud PRADENC / Jérôme JAN / Laurent SALLIER / Christine DELAFOSSE / Sébastien BOGAERT / Magali MRUGALSKI / Frédéric BÉTHENCOURT

Etaient absents : Marie Annick LAROCHE (pouvoir à Stéphane HAUDECOEUR) / Valérie VERON (pouvoir à Marielle ERNOULT) / Caroline LEGROS-HUMBLOT (Pouvoir à Laurent SALLIER) / Michel EUVERTE / Pascale RIBOUILLARD

Secrétaire de séance : Estelle SUEUR

En exercice : 27

Présents : 22

Procurations : 3

Votants : 25

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 1424-1,

Vu le Code de la Sécurité Intérieure, notamment les articles R 723-1 et suivants,

Cette convention a pour but de fixer les conditions de soutien et de suivi du Centre de Première Intervention communal de Saint Leu d'Esserent par le SDIS de l'Oise, en vue d'assurer l'organisation des secours et la complémentarité des intervenants au bénéfice de la population,

Cette convention s'articule autour de trois objectifs principaux :

- Renforcement de la synergie entre le CPI de Saint Leu d'Esserent et le SDIS60
 - Manœuvres conjointes
- Accompagnement humain du personnel du CPI de Saint Leu d'Esserent par le SDIS60
 - Double engagement
 - Visites médicales et paramédicales
 - Formation
- Accompagnement matériel du CPI de Saint Leu d'Esserent par le SDIS60
 - Remplissage des bouteilles d'ARI
 - Maintenance des ARI
 - Réparation des tuyaux souples d'incendie
 - Lavage/nettoyage des vestes de protection textile et des sur-pantalons « feu »
 - Maintenance des casques de type « F1 »
 - Contrôle des lots de sauvetage et de protection contre les chutes

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec le SDIS de l'Oise et à en appliquer les clauses.

Adopté à l'unanimité

Pour : 25

Contre : 0

Abstention : 0

Envoyé en préfecture le 16/10/2023

Reçu en préfecture le 16/10/2023

Publié le 16/10/2023

ID : 060-216005777-20231010-DEL20231008-DE



Vu pour extrait certifié conforme au registre
Saint Leu d'Esserent, le 10 octobre 2023
Date de la convocation le 04 octobre 2023

**Le secrétaire de séance,
Estelle SUEUR**

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Estelle SUEUR', with a long horizontal stroke extending to the right.

**Le Maire,
Frédéric BESSET**

